

Objet : Accompagnement Juridique de la Communauté de Communes - Règlement des honoraires de la SCP HG&C Avocats

**D
É
C
I
S
I
O
N**

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations consenties par le Conseil au Bureau et au Président,

Vu la délibération n°2020-06/17C du 3 juin 2020 portant délégation d'attributions accordées au Bureau communautaire et au Président,

Considérant l'ouverture imminente du Tiers-lieu d'Alenya dénommé DECLIC et la nécessité de disposer de contrats ficelés pour chacun des cas d'occupation prévus,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Communauté de confier une mission d'accompagnement à un cabinet d'avocats qui ait les compétences requises pour ce faire,

Considérant que la SCP HG&C Avocats, représentée par maître Edouard CHICHET, présente toutes les compétences et l'expérience requises en ce domaine pour avoir accompagné la Communauté de communes Sud Roussillon sur ces mêmes questions, lors de l'ouverture de l'Hôtel d'entreprises,

Considérant que ledit cabinet propose une tarification forfaitaire pour l'ensemble des questions qui sont posées, à hauteur de 1 800 €HT, soit 2 160 €TTC

Considérant que cette proposition est conforme à la tarification usuelle en telle matière,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De donner mandat à la SCP HG&C Avocats pour mener à bien la mission sus évoquée,

ARTICLE 2 :

De signer tout acte utile en la matière et notamment la lettre de mission proposée par le cabinet,

ARTICLE 3 :

D'imputer les dépenses correspondantes au budget principal de la Communauté de Communes Sud Roussillon

ARTICLE 4 :

De charger le Directeur général des services de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communautés lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

05 AVR. 2024

Pour Le Président

Jean-André MAGDALOU

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20240405-2024-04-23D-AI
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

16, rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél. 04 68 37 32 89 - Fax 04 68 37 32 89

Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114